



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 1770

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les projets qui avaient été arrêtés par le précédent gouvernement au sujet des maisons d'arrêt de Béthune et de Douai. Il avait été décidé d'abandonner la maison d'arrêt de Béthune, vétuste il est vrai, au profit de la construction d'une nouvelle maison d'arrêt, ailleurs dans le département et distante des institutions judiciaires sises à Béthune. On peut penser que les contraintes de sécurité liées à l'accompagnement des détenus dans les enceintes judiciaires seront beaucoup plus lourdes en nombre de personnels qu'il faudra y consacrer et donc beaucoup plus coûteuses. Il en sera de même pour le suivi médical des détenus dont les examens approfondis se faisaient au centre hospitalier de Béthune. Puis à Douai, les miradors, eux aussi vétustes mais reconstructibles pour un coût de 1,5 million d'euros, seraient détruits ; la sécurité serait assurée par des caméras de vidéosurveillance. Le rehaussement du mur d'enceinte, la pose de grillages et de « concertina » auraient un coût de 3 millions d'euros. Les syndicats de personnels y voient une volonté de réduire les effectifs et plaident l'efficacité du système des miradors. On peut douter que les deux projets soient vraiment économes des deniers de l'État, en tout cas en matière d'opportunité d'investissement. Aussi, il lui demande de lui indiquer si elle entend maintenir les projets en cause ou si elle souhaite en faire une nouvelle évaluation dans un dialogue partagé avec les personnels de l'administration pénitentiaire comme avec les élus locaux concernés.

Texte de la réponse

Le projet de construction d'un nouvel établissement à proximité de l'agglomération de Béthune a été abandonné. Le parc pénitentiaire, tel que la garde des sceaux l'a trouvé à sa prise de fonction, est pour partie en mauvais état. Depuis son arrivée au ministère, elle s'est totalement engagée dans la lutte pour l'amélioration de la dignité des conditions de détention et des conditions de travail des personnels, en initiant une nouvelle politique pénale, qui vise à la réinsertion et à la prévention de la récidive, loin de l'idéologie du tout carcéral qui a démontré son inefficacité depuis dix ans, et en élaborant un programme immobilier ambitieux. C'est ainsi que, dès son premier budget triennal, la garde des sceaux a prévu la construction de 6 500 places de détention supplémentaires. Elle a organisé la fermeture de 1 082 places de détention particulièrement vétustes et a lancé de grands chantiers de rénovation aux Baumettes, à Paris-la Santé, Fleury-Mérogis. Pour construire ce budget, la garde des sceaux a dû prioriser ses actions sur la base de deux critères précis que sont la surpopulation et la vétusté des établissements. Mais il a fallu également composer avec des promesses faites antérieurement, avec des hypothèses de projets trop sommairement explorés, des projets sans étude préalable, sans terrain, ou encore, comme c'était le cas pour Saint-Venant, sans aucun financement, malgré un coût de construction particulièrement important, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). La liste des établissements concernés par le budget triennal 2015-2017 a été arrêtée et le projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire à Saint-Venant n'en fait pas partie. La maison d'arrêt de Béthune est donc maintenue en fonctionnement et continue de faire l'objet de travaux d'entretien et de maintenance. Ainsi, depuis 2010, 300 000 euros ont été investis dans des opérations d'entretien et de maintenance de l'établissement, tels que le renforcement de la structure de la cuisine et la réhabilitation des réseaux d'eau. En 2014, ont été réalisés des

travaux d'installation de filets anti-projections pour un montant de 140 000 € et de mise aux normes des courants forts et faibles pour un montant de 54 000 euros. Enfin, des travaux d'amélioration de la sécurité incendie pour un montant de 890 000 € sont en cours et s'achèveront en octobre 2015. S'agissant du projet de fermeture des miradors de la maison d'arrêt de Douai, la décision de procéder à la neutralisation de trois miradors de cet établissement résulte d'une mission interministérielle conduite en 2011. Les principales organisations syndicales ont été sollicitées pour une réunion d'information et par la suite une présentation du dispositif et du calendrier de mise en œuvre du désarmement des miradors leur a été restituée. Ainsi qu'il avait été indiqué aux organisations syndicales, la suppression de la présence humaine dans les miradors de la maison d'arrêt de Douai n'a été mise en œuvre qu'après la réalisation des mesures compensatrices préconisées par le rapport d'inspection, soit le 10 novembre 2014. Ont ainsi été réalisés la création d'un glacis matérialisé par deux clôtures assorties de dispositifs anti-franchissement, l'installation de systèmes de détection périmétrique, du remplacement de l'éclairage périmétrique et de la création d'un poste central d'information, reliant la vidéo surveillance et les alarmes, couvert en continu. L'ensemble des équipements mis en place vont permettre aux personnels pénitentiaires d'être informés en cas de tentative d'intrusion ou de projection d'objet au sein de l'établissement et ainsi d'être en capacité d'intervenir rapidement sur le lieu de l'incident. Le niveau de sécurité du site est amélioré et limite les projections, en particulier par la création d'un véritable glacis.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1770

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4482

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 147